

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN - CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part le *Producteur*, exploitant agricole sélectionné, et d'autre part l'*Adhérent*·e, membre en règle du MIAM. Il prévoit un engagement à long terme de l'Adhérent.e qui accepte d'acquérir, sur une durée d'un an, des *Paniers* constitués d'une juste part de la récolte contre paiement de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne du Producteur.

Adhérent-e

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Tél.

Courriel

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN - CONDITIONS PARTICULIÈRES

Producteur



Pain Budi Bio 1, chemin de la Budinerie 78720 la Celle les Bordes lepainbudibio.fr

Exploitation et produits

En agriculture biologique depuis 2001, La Budinerie produit entre autres du blé d'excellente qualité boulangère (contient du gluten). La farine Vald'or produite à la ferme est à 100% meule de pierre afin de produire une farine bise (T80 à T110) pour préserver ses qualités gustatives et nutritives.

La Budinerie produit des pains nature de 500 g ou 1 kg, un pain 3 farines (50 % blé, 50 % sarrasin / maïs), des pains spéciaux de 350 g aux figues, noisettes, noix, olives, raisins, tomates séchées, graines de courge, graines de lin et de pavot ou graines de sésame (diversifiés si commandes multiples). Composés en tout ou en partie de farines de blé T80 et T110, les pains sont au levain produit sur place et sont cuits au four à bois.

Engagement des parties

Le MIAM n'est pas un intermédiaire commercial. Il organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la Charte des AMAP qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

Le Producteur s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment à :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, issus de sa production BIO et transformés dans sa ferme : moulin pour la farine et four pour le pain
- Livrer les produits sur la période le mardi avant 19h
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison
- Accueillir les adhérents à la ferme une fois par an pendant le contrat d'engagement

L'Adhérent e s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment à :

- être à jour de sa cotisation envers l'AMAP ;
- reconnaître que les prédateurs et les maladies sont partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production et accepter d'assumer ces risques ;
- payer à l'avance sa commande de pains et/ou de farines pour la durée totale de son contrat ;
- venir récupérer son pain / sa farine lors de la livraison à l'AMAP (ou déléguer une personne), gérer ses absences ;
- assurer régulièrement, et **au minimum une fois par trimestre**, une permanence aux distributions et s'investir selon ses disponibilités dans la vie de l'association (bureau, visites, contributions, etc.);



Distributions

Les distributions auront lieu tous les mardis du 01 octobre 2024 au 17 décembre 2024, soit 12 distributions

01	1er octobre 2024			
02	08 octobre 2024			
03	15 octobre 2024			
04	22 octobre 2024			
05	29 octobre 2024			
06	05 novembre 2024			
07	12 novembre 2024			
08	19 novembre 2024			
09	26 novembre 2024			
10	03 décembre 2024			
11	10 décembre 2024			
12	17 décembre 2024			
congés	24 décembre 2024			
congés	31 décembre 2024			



Prix et règlement

Choix des types de pain - Cocher et renseigner les options souhaitées :

Type de pain	Prix unitaire	Quantité	Distributions		Total	
Nature (500 g)	2,90€	X	x 12	х	€	
Nature (800 g)	4,60€	Х	x 12	х	€	
Nature (1 kg)	5,80€	Х	x 12	х	€	
Complet (500 g)	2,90€	Х	x 12	х	€	
Complet (1 kg)	5,80€	х	x 12	х	€	
Pain 3 farines (500 g)	3,20 €	Х	x 12	х	€	
Pain petit épeautre (500 g)	4,30 €	Х	x 12	х	€	
Pain « surprise » parmi ceux ci-dessous (varie toutes les semaines)	2,90€	х	x 12	x	€	
Lin-pavot (400 g)	2,90€	Х	x 12	х	€	
Sésame (400 g)	2,90€	Х	x 12	х	€	
Graines de courge (400 g)	2,90€	Х	x 12	х	€	
Olives (400 g)	2,90€	Х	x 12	х	€	
Figue (400 g)	2,90€	Х	x 12	Х	€	
Raisins (350 g)	2,90 €	х	x 12	Х	€	
Noix (300 g)	2,90€	Х	x 12	х	€	
Noisettes (350 g)	2,90 €	х	x 12	х	€	
Tomates séchées (400 g)	2,90 €	х	x 12	Х	€	
Multi-graines (400 g)	2,90 €	Х	x 12	Х	€	
Brioche	4,30 €	Х	x 12	Х	€	
Total					€	

Règlement : 1 virement unique à effectuer après retour des référentes avec le libellé indiqué cidessous

Virement	Libellé à préciser : LE MIAM + [VOTRE NOM]	Montant
À émettre après retour des référentes	LE MIAM	€

ATTENTION : Vous pouvez dès maintenant enregistrer le RIB des producteurs auprès de votre banque mais ne faîtes pas le virement avant le retour des référentes de ce contrat (voir plus bas).



RIB « Pain Budi Bio »:

Intitulé du compte

S.A.R.L. PAIN BUDI BIO LA BUDINERIE 78720 LA CELLE LES BORDES

Domiciliation

Code banque

Code guichet 00077 Numéro de compte

Clé RIB

18206 IBAN 65093801479 58

FR76 1820 6000 7765 0938 0147 958

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP882

Fait à Le

SARL Pain Budi Bio 1 chemin de la Budineria 78720 La Celle les Bordes 07.86,10.21.33 siret 819 710 658 00017

S. Vandooren.

Signature Adhérent·e

Signature Producteur

Contrat à renvoyer à Claire + Anne-Laure pain@lemiam.org